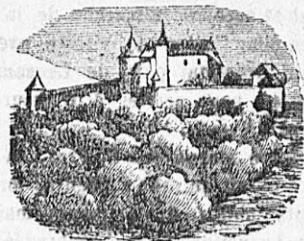




# LA GRUYÈRE



**ABONNEMENTS**  
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50  
" . . . 6 mois " 2.50  
Etranger. 1 an " 9.—  
" . . . 6 mois " 5.—  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 7<sup>15</sup> 10<sup>06</sup> 2<sup>42</sup> 5<sup>00</sup> 9<sup>21</sup>. — BULLE, arr. 9<sup>07</sup> 12<sup>12</sup> 4<sup>80</sup> 8<sup>48</sup> 11<sup>20</sup>

**ANNONCES**

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. Réclames: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyes (Cercle catholique 1<sup>er</sup> étage)

## Une foire originale.

Nous parlions un jour de l'élevage du lapin comme devant être rapidement rémunérateur. Nous n'avions alors en vue que la production de la chair, ou du moins c'était là le principal but à rechercher dans cet élevage. Mais il est une autre source de profit à tirer de cette partie, c'est la fourrure de ces charmants animaux, fourrure qui peut atteindre de beaux prix pour les races spéciales.

Le retour annuel d'un événement caractéristique en France nous remet en mémoire cette question de la fourrure, c'est la grande foire annuelle de Châlon-sur-Saône, dite foire froide, marché français des fourrures, connu déjà au temps des Celtes et qui s'est perpétuée à travers les siècles jusqu'à nos jours.

Au moyen-âge, les chroniques rapportent les beaux achats de pelletterie effectués par les membres de la noblesse, qui venaient s'y approvisionner de fourrures, depuis la martre et la zibeline, jusqu'aux fourrures des grands fauves.

On recherchait alors surtout le vair qui était la peau de l'écureuil, connue sous le nom de grand vair pour les belles parties, et de petit vair pour les parties inférieures en qualité.

Aujourd'hui, la foire de Châlon voit surtout affluer la sauvagine, c'est-à-dire la fourrure des animaux ayant vécu en liberté ou à l'état sauvage. Tels sont les martres, les zibelines, les fouines, les putois, les renards, les loutres, etc. Mais comme ces fourrures-là sont loin de suffire à la demande toujours croissante de la mode, les pelletiers font appel aux produits des clapiers, aux peaux des vulgaires lapins.

En moyenne, la France produit annuellement les fourrures de trente-six mille fouines, cent mille putois, soixante mille renards, vingt mille blaireaux, quatre mille loutres et quelques centaines de martres et de castors. Mais sa plus grosse production est celle des fourrures fournies par l'élevage du lapin.

Le Gaulois, traitant de la question des fourrures, en parle de la manière suivante :

« La parure féminine demande une matière première d'une qualité supérieure, celle que fournit le lapin à fourrure. Tout le monde a vu dans les

expositions d'aviculture les magnifiques spécimens de lapins argentés, râbles et vigoureux, vêtus de livrées soyeuses d'un beau gris tirant sur le bleu aux extrémités des membres. C'est en Bourgogne et en Champagne que ces animaux sont méthodiquement élevés; le seul arrondissement de Troyes en livre au commerce plus de sept millions chaque année.

Le contingent français de la peau de lapin est le plus important de l'univers; il semble que tous les habitants des campagnes françaises essayent de se faire des rentes en élevant ces rongeurs, et il faut l'autorité de la statistique officielle pour accepter ses chiffres. D'après les douanes, l'Allemagne achète à la France pour sept millions de francs de peaux de lapins, les Etats-Unis, vingt-sept millions, et la Russie et l'Orient sont aussi ses tributaires pour des quantités énormes de produits inférieurs destinés aux doublures des pelisses des paysans.

Si la France produit force fourrures de tout poil, c'est Paris qui les pare, les lustre, les transforme; nulle part on ne sait mieux les teindre et... les maquiller que dans les usines parisiennes.

Malgré l'adresse extraordinaire des pelletiers, l'écart de valeur reste énorme entre la peau authentique et l'imitation la plus réussie. Tandis que la loutre de Châlon — *alias* lapin bourguignon — se vend 28 fr. à Leipzig, la vraie loutre du Kamtchatka est cotée 3800 francs. Il y a la différence d'une fourrure destinée aux reines ou aux milliardaires à celle qui fera la joie de Mme Tout-le-Monde.

Peu importe d'ailleurs la matière première pourvu que l'on ait l'effet de parure et le plaisir de coquetterie! Qui s'inquiète des origines de la fourrure lorsque le manchon lustré et l'écharpe moelleuse caressent un beau visage et font ressortir par le contraste de leurs tons fauves la fraîcheur veloutée de l'épiderme?

A toutes les fourrures, les pelletiers préfèrent celles qui proviennent d'animaux ayant vécu dans des pays froids ou humides. Le poil en est plus fin, plus fourni, plus lustré. Ces qualités exigées par la pelletterie peuvent aisément être gagnées dans notre pays, dont la température moyenne est assez basse pour obliger les animaux à se couvrir d'une fourrure plus chaude.

L'essentiel est de ne pas élever de lapins dans une température élevée, comme c'est trop souvent le cas chez la plupart de ceux qui s'occupent de cette petite industrie. Ces rongeurs s'accommodent volontiers d'une température froide, pourvu qu'ils soient constamment tenus au sec. Il suffit donc de quelques menus soins journaliers pour procurer à leur fourrure une valeur plus grande.

## NOUVELLES SUISSES

**La loi sur les fabriques.** — La commission du Conseil des Etats, chargée d'étudier la loi sur le travail dans les fabriques, a terminé ses travaux vendredi 6 février.

Elle accepte tous les articles complémentaires présentés par le Conseil fédéral, dans son rapport du 23 janvier 1914. Elle apporte au texte du Conseil national des modifications de portée matérielle sur quatre points seulement.

Elle rétablit d'abord à l'article 62 le texte proposé par la commission du Conseil national, de sorte que les femmes en couches n'auront obligatoirement que six semaines de repos, mais elle ajoute que toute accouchée peut demander la prolongation du repos à huit semaines.

A l'article 63, elle rétablit le texte proposé par la commission du Conseil national, de sorte que les enfants des deux sexes pourront être admis à travailler dans les fabriques à partir de l'âge de 14 ans. A l'article 64, elle ajoute la disposition suivante :

Le Conseil fédéral peut dans certaines industries permettre exceptionnellement aux fabriques qui ont l'autorisation de travailler la nuit (article 47) d'employer au travail de nuit des jeunes gens âgés de plus de 16 ans si cela est exigé par les besoins de l'apprentissage.

Le Conseil fédéral édicte les prescriptions protectrices nécessaires en pareil cas.

Enfin, à l'article 70, la commission supprime les deux paragraphes relatifs aux boissons alcooliques. Tous les autres changements que la commission propose n'ont qu'une portée rédactionnelle.

**Coopératives et fabriques de chocolat** — Dans sa séance de vendredi soir, le comité coopératif de la Société

générale de consommation de Bâle a approuvé l'attitude prise par l'Union suisse des sociétés suisses de consommation à l'égard des fabriques de chocolat signataires de la convention chocolatière et a invité l'administration de la société à exclure les produits de ces fabriques de la vente de tous les magasins coopératifs.

La convention passée entre l'Union suisse des sociétés de consommation et la Société anonyme Bell a été approuvée par le conseil coopératif.

**Berne.** — **Les comptes communaux de Berne.** — A la demande de la fraction socialiste, le président de la ville avait convoqué le Conseil communal pour vendredi après midi, à 5 heures, afin de discuter la seconde interpellation concernant les comptes communaux. Dès l'ouverture de la séance, les radicaux ont déposé une motion d'ordre tendant à ce que cette interpellation soit discutée conjointement avec la première interpellation socialiste de M. Grimm concernant la publication des comptes communaux dans un journal bernois. Cette motion d'ordre a été combattue par plusieurs orateurs socialistes, puis adoptée par 40 voix, celles des radicaux et des conservateurs, contre 32 voix socialistes.

**Vaud.** — **Brûlée vive.** — A Villeneuve, une étincelle d'un poêle ayant mis le feu à ses vêtements, la petite Ostertag, 5 ans, fille d'un vannier, a été si grièvement brûlée qu'elle a succombé.

**Un automobiliste tué.** — Un jeune homme, M. Arnavon, de Paris, arrivé mercredi à Genève, était descendu à l'hôtel de la Métropole.

Désireux de faire l'acquisition d'une automobile, M. Arnavon se rendit à l'usine Piccard, Pictet et Cie, aux Charmilles.

Le jour même, on fit un essai avec un châssis dernier modèle: force 35 HP, alésage 90 mm., 170 de course.

Vendredi après midi, il devait être procédé à un nouvel essai.

Vers 2 heures, M. Arnavon fit une visite à Mme et Mlle de Feldau, quai du Léman, 25, et il partit en compagnie de l'essayeur des Pic-Pic, Marguerat.

Ce dernier était au volant et l'on arriva à Lausanne sans encombre.

Au retour, M. Arnavon prit le vo-

lant et accéléra la marche de la voiture pour lutter de vitesse avec le train direct qui part de Lausanne à 4 h. 40 pour arriver à 6 heures à Genève.

Entre Morges et St-Prex, la voiture faisait du cent à l'heure, lorsque l'automobiliste fit une fausse manœuvre. La voiture fit une embardée terrible, démolit une clôture en planches, et M. Arnavon, projeté à quinze mètres, vint s'assommer sur les escaliers d'une dépendance de la villa de M. Kœchlin, d'Andiran. Le malheureux jeune homme mourut presque instantanément: il avait le crâne fracturé.

Le chef du train 12, qui suivait des yeux la course vertigineuse de l'automobile, s'aperçut de l'accident. A la hâte, il prit un morceau de papier, sur lequel il écrivit en quelques lignes la scène terrible qui venait de se dérouler, et le jeta en gare de St-Prex au moment du passage du train, qui brûlait cette station.

Le chef de gare informa aussitôt la police et le juge de cercle, qui se rendirent sur les lieux pour porter secours aux automobilistes.

Mais, hélas, le juge de paix dut se borner à procéder aux constatations légales et à faire transporter le cadavre de M. Arnavon à la Morgue de St-Prex.

Quant à l'essayeur, M. Marguerat, qui était assis aux côtés de M. Arnavon, puisque le châssis était monté sur deux baquets, il avait été projeté contre la clôture. Il resta quasi évanoui pendant quelques instants, puis, peu à peu, il reprit ses sens.

**Argovie. — Tombés d'un échafaudage.** — A Laufembourg, en montant une grue métallique, deux ouvriers allemands, l'un âgé de 42 ans et père de cinq enfants, l'autre âgé de 19 ans, sont tombés d'un échafaudage et ont été tués.

**Genève. — Une tragédie.** — Vendredi matin, à 8 heures, à la rue Neuve du Molard, n° 21, à Genève, un cordonnier italien nommé Pierre Paolasso, 56 ans, a tiré deux coups de revolver sur une sommelière, Mme Radini-Morini, 23 ans. Celle-ci a été grièvement blessée. Le meurtrier, croyant l'avoir tuée, s'est fait sauter

la cervelle. On attribue ce drame à des chagrins intimes.

**— La grève des ébénistes.** — Un meeting tenu à Plainpalais a voté une résolution de protestation contre l'arrivée des jaunes.

La grève cause un sérieux préjudice aux patrons. Malgré l'arrivée des « briseurs de grève » prussiens, les fabriques ne possédant pas un personnel complet, ne peuvent livrer toutes les commandes, dont quelques-unes avaient dû être retardées et même abandonnées. C'est ainsi que des travaux destinés à l'Exposition nationale de Berne n'ont pu encore être mis en chantier.

A L'ÉTRANGER

La guerre civile au Mexique.

Un décret du président Huerta porte l'armée régulière à 200,000 hommes. Avec les 39,000 hommes de forces irrégulières, le général Huerta disposerait de 239,000 hommes pour commencer la grande campagne qu'il annonce contre la révolution dans le nord.

Par circulaire envoyée aux gouverneurs d'Etat et aux chefs militaires, le général Huerta annonce que le gouvernement va pousser activement les opérations contre les rebelles, les invite à donner à tous les non-combattants et aux nationaux étrangers toute la protection possible et leur enjoint de faire, le cas échéant, abandonner la zone des opérations par les non-combattants.

Huit cent cinquante prisonniers et le 5<sup>e</sup> régiment ont été envoyés de Mexico à Puerto-Mexico pour garder la ligne interocéanique de Tehuantepec.

On craint une attaque sur la frontière du Guatemala de la part d'un ancien gouverneur de l'Etat de Yucatan.

La situation est grave quoique les révolutionnaires aient été battus dans quelques petits combats à Puebla, Torreon et Tepic.

Jendredi est arrivé à Paris M. Juan Sanchez Azcona, chargé d'une mission spéciale du chef de la révolution

constitutionnaliste. Il a fait, entre autres, les déclarations suivantes :

« Je viens exposer en Europe la véritable situation au Mexique.

On peut s'attendre à voir Mexico tomber d'ici à trois mois dans les mains des révolutionnaires, auxquels il ne manquait que des armes. Ils sont maîtres des deux tiers du pays.

L'armée du général Huerta est composée en majeure partie de gens enrôlés de force, tandis que les soldats constitutionnalistes sont des volontaires.

Partout où notre parti domine, il a établi la paix et l'ordre. L'incident des Espagnols fusillés ou molestés s'explique par le fait que ces étrangers avaient pris les armes.

Les constitutionnalistes sont prêts à donner aux puissances européennes toutes les garanties d'un gouvernement stable. Ils réformeront la constitution et le régime agraire. Le général Carranza sera candidat à la présidence.

**France. — Grave accident de train à Pontarlier.** — Un terrible accident s'est produit jeudi, à Pontarlier. Un cheval, qui conduisait un train sur lequel se trouvaient trois femmes, s'est emballé, rue Basse, puis s'engagea sous le portail étroit des casernes.

Le train culbuta violemment, projetant les trois femmes contre un mur. Mme Théophile Dornier, domiciliée aux Allemands, fut tuée sur le coup.

Mlle Defrasne, sœur du curé des Allemands, très grièvement blessée, et Mme Faivre, fermière, moins gravement atteinte, sont à l'hôpital.

**Allemagne. — Un fou tue sa femme et sa fille, puis se pend.** — Dans le village de Staffelde, un commerçant, nommé Engel, a tué à coups de couteau sa femme et sa fille, âgée de 13 ans, puis il s'est pendu. On croit qu'il s'agit d'un cas de folie mystique.

**Angleterre. — Bottines contre souliers.** — Du *Globe* :

Les bottines à élastiques reviennent à la mode, après avoir été bannies depuis l'ère victorienne. Les bottines pour dames, nous a dit un proéminent

bottier, étaient autrefois très laides, mais la nouvelle bottine qui sera sur de hauts talons, brillante et moulant bien la jambe, sera encore plus gracieuse que le soulier, lequel a d'ailleurs une tendance à s'avachir aux chevilles. Les élastiques des côtés seront en couleur, de façon à représenter des empeignes. Les bottiers ont reçu de nombreuses commandes qui font augurer que cette mode prendra vite. D'ailleurs, par les temps d'hiver, le froid saisit aux chevilles les femmes qui portent des souliers et des bas de soie; elles se trouveront protégées en portant des bottines.

**Russie. — 41 personnes asphyxiées.** — D'après une dépêche de Moscou au *Petit Parisien*, en entrant dans les bureaux d'une compagnie d'assurance, le concierge y trouva 41 personnes asphyxiées par le gaz. Malgré les secours que l'on s'est empressé de prodiguer aux victimes, plusieurs sont mortes et les autres sont dans un état désespéré. Une enquête a démontré qu'un tuyau avait sauté.

CANTON DE FRIBOURG

**Fête des sous-officiers.** — Les difficultés qui faisaient obstacle à l'organisation de la prochaine fête fédérale des sous-officiers ayant été heureusement liquidées, le Comité d'organisation a définitivement décidé que cette fête aurait lieu à Fribourg, les 1, 2 et 3 août 1914.

Bien que le plan financier se présente favorablement, les organisateurs se voient cependant obligés, comme dans toutes les entreprises analogues, de recueillir des souscriptions pour le fonds de garantie. Ils ne doutent pas qu'ils trouvent bon accueil auprès de la population fribourgeoise, qui ne voudra pas mentir à sa réputation de généreuse et cordiale hospitalité. Les souscripteurs ne s'engagent au surplus que pour l'éventualité peu probable d'un déficit: le budget a été soigneusement étudié, les finances sont en bonnes mains, et les comptes des deux dernières fêtes ont bouclé très heureusement.

**Les cigognes.** — On a aperçu l'autre jour, aux bords du lac de Neu-

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

L'Enfant du Trocadéro

PAR MARC MARIO.

Sa Josette serait désormais à elle seule toute sa vie; en elle, elle avait placé ses plus chères espérances.

Souvent, courbée sur l'ouvrage qui devait lui fournir le moyen de se nourrir, elle et sa fille, lorsque la mignonne créature sommeillait dans son modeste berceau d'osier, la pauvre Maria dirigeait sur le petit ange son triste regard voilé de larmes et elle murmurait :

— Mon pauvre martyr, comme il a dû souffrir de ne pas embrasser notre enfant... Pauvre cher innocent, où s'en sont allés ses rêves, ses beaux rêves d'antan? Quelle atroce fatalité a voulu qu'il ne ressentit pas ces joies qui m'aident à vivre...

Et lentement, dans un cortège de tristes fantômes, tous les événements de sa vie re-

passaient dans la coulée humide de son regard.

Au souvenir des anciennes années, si courtes, de bonheur, Maria sentait un indescriptible frisson lui labourer le cœur, et de ses yeux s'échappaient de nouveaux pleurs.

— Oh! oui, je vivrai, murmurait-elle, quels que soient les sacrifices que je dois m'imposer... je vivrai pour elle, pour lui. Je veux que plus tard ma fille sache la vérité, toute la vérité, et que ce nom qu'elle porte et qu'aux yeux des hommes elle traînera comme une livrée d'infamie, ce nom, je veux qu'il soit dans toutes ses prières. Pauvre chère enfant!

Au commencement de l'année 1900, un prêtre se présentait chez M. Montagnet, procureur de la République à Versailles.

Ce ne fut pas au Palais de justice, mais bien au domicile particulier du magistrat que l'ecclésiastique vint sonner.

M. Montagnet était en train de travailler dans son cabinet de travail; sa sœur, non loin de lui, dans une pièce voisine, s'occupait à des travaux de lingerie destinés à des ouvriers, lorsque son valet de chambre vint

lui annoncer la visite de M. l'abbé Rémougin, aumônier du bagne de Nouméa.

Le procureur de la République fut bien quelque peu surpris de cette visite inattendue et dont il ne soupçonnait pas le motif; néanmoins, il donna à son domestique l'ordre d'introduire le visiteur.

Quelques secondes après, le prêtre franchissait le seuil du cabinet du magistrat.

L'abbé Rémougin, ancien missionnaire, portait toute sa barbe; il était grand avec des épaules massives.

Son visage, au teint un peu olivâtre, était éclairé par de grands yeux bleus d'une limpidité merveilleuse.

Ce fut d'un pas décidé qu'il pénétra dans la grande pièce où se tenait M. Montagnet.

— C'est bien à M. Montagnet, procureur de la République, que j'ai l'honneur de parler?

— Oui, monsieur... Donnez-vous la peine de vous asseoir.

Le prêtre s'enfonça dans un profond fauteuil américain que lui avait désigné l'ancien juge d'instruction de Rouen.

— A quoi, monsieur, questionna M. Montagnet, dois-je l'honneur de votre visite?

châtel, les premières cigognes. Le printemps serait-il

**Noyé.** — Mercredi trois jeunes gens de Châtillon, rendus à Montilier pour Vers le soir, ils se disposaient, lorsque l'un d'eux, âgé de 80 ans, déclara qu'il allait se noyer. Depuis, on ne l'avait plus vu. Des recherches entreprises immédiatement firent découvrir le malheureux dans un état sans doute lac.

Le corps du jeune Martin, trouvé samedi matin à l'endroit où il s'était noyé.

**Banque cantonale fribourgeoise.** — Le bénéfice de la Banque cantonale fribourgeoise pour l'exercice 1913 s'élève à fr. 160,800. Le dividende de 5 1/2 % (en sus de 20,000 fr. seront affectés au rachat de l'immeuble de la Banque) pour l'exercice 1914 sera de fr. 147,203 (fr.), dont il sera versé à la fin de l'exercice 1914. Le dividende pour l'exercice 1913 sera de fr. 147,203 (fr.), dont il sera versé à la fin de l'exercice 1914. Payable après ratification par l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 26 août 1914.

**Les tabacs.** — On a annoncé que les fabricants de tabac de payer aux planteurs, pour la marchandise de première qualité, de 34 à 35 fr. pour la marchandise de deuxième qualité, de 30 à 31 fr. pour la marchandise de troisième qualité, de 25 fr. et moins pour la marchandise de quatrième qualité.

Estimant que la récolte de tabac est bien supérieure à celle de l'année précédente, le comité de culture recommande à ceux-ci de ne pas vendre leurs tabacs au-dessous de 42 à 40 fr. pour la première qualité, 38 fr. pour la deuxième et 36 francs et moins pour la troisième qualité inférieure.

**Broyé par le train.** — Mercredi midi, vers dix heures, un campagnard passant près de la voie de Châtillon, a été broyé par le train, à l'endroit appelé

d'avoir quitté le pénitencier de Nouméa. — Vous dites que le nommé Chabert est mort? demanda M. Montagnet. — Oui, monsieur.

Le procureur de la République fut très étonné de ce moment atterré.

La mort de Chabert fut pour M. Montagnet un événement inattendu, et il sentit immédiatement les doutes passer dans son esprit.

Après un court temps de réflexion, le magistrat continua :

— Ce Chabert, condamné à la prison de Rouen, se disait innocent d'une erreur judiciaire commise en France, il y a une dizaine d'années.

— Et vous croyez à son innocence? — Oui, monsieur, j'ai communiqué le dossier de son dossier au magistrat avec un grand intérêt.

— Je dois à la vérité d'avoir compulsé les pièces de son dossier. — m'a pas été permis de donner son dossier à des hommes.

— La culpabilité éclate sur son dossier. — n'est-ce pas?



